

平成23年6月10日  
在ルクセンブルク日本国大使館

在留邦人の皆様へ

生体認証情報入り滞在許可証の導入について

- 1 ルクセンブルクでは、2011年5月20日から従来のシール型の滞在許可証に替わり、クレジットカードサイズ生体認証情報入り滞在許可証が導入されました。
- 2 生体認証情報入り滞在許可証は非接触型スマートカードで、中のICチップに生体認証情報（写真および指紋二つ）及びカードに印刷された保持者と滞在許可に関する情報も含まれています。
- 3 滞在許可証の変更は、すでに滞在許可証を持つすべての第三国国籍のルクセンブルク居住者が対象になります。EU諸国国籍の方及びEU諸国国籍の方を家族に持つ第三国からの居住者は対象外となりますので、現在の滞在許可証をそのまま保持して下さい。
- 4 すでに発行されたシール型の滞在許可証に関しては、印刷されている有効期間中は有効であり、交換にはなりません。
- 5 詳しくは、当国移民局発行コミュニケ（別添）をご参照下さい。

（了）

## コミュニケ

第三国からの居住者の生体認証情報入り滞在許可証の変更に関して

2011年5月17日

2011年5月20日より、ルクセンブルク大公国は、第三国からの居住者に対し現在発行されているシール型の滞在許可証に代わってクレジットカードサイズ生体認証情報入り滞在許可証を導入します。

生体認証情報入り滞在許可証の導入は、第三国からの居住者の生体認証情報入り滞在許可証を統一した型にすることを定めた2002年6月13日の理事会規則CE1030/2002を改正した2008年4月18日理事会規則CE380/2008により、ヨーロッパ連合のメンバー加盟国に義務付けられているものです。この規定は、ヨーロッパ連合内での滞在許可証の画一化、生体認証情報による滞在許可証保持者が本人であることの確認の容易化、および滞在許可証の不正使用の危険を減少することを目的としています。

生体認証情報入り滞在許可証は非接触型スマートカードで、中のICチップに生体認証情報（写真および指紋二つ）、およびカードに印刷された保持者と滞在許可に関する情報も含まれています。

滞在許可証の変更は、すでに滞在許可証を持つすべての第三国国籍ルクセンブルク居住者が対象になります。ヨーロッパ連合市民およびヨーロッパ連合市民を家族に持つ第三国からの居住者は対象外となりますので、現在の滞在許可証をそのまま保持して下さい。

すでに発行されたシール型の滞在許可証に関しては、印刷されている有効期間中は有効であり、交換にはなりません。

新しい滞在許可証の導入に適應するため、5月18日水曜日から5月20日金曜日まで移民局の滞在許可証交付窓口業務は行われません。2011年5月23日より窓口業務を再開いたします。

外国人サービス情報窓口および難民サービスの窓口は継続して業務を行います。

外務省/移民局よりのコミュニケ

> [home](#) > [Salle de presse](#) > [Communiqués](#) > [Mai 2011](#) > Changements concernant les titres de séjour biométrique des ressortissants de pays tiers

## Communiqué

 One Up

### Changements concernant les titres de séjour biométrique des ressortissants de pays tiers

17-05-2011

À partir du 20 mai 2011, le Luxembourg introduira le titre de séjour biométrique au format carte de crédit pour les ressortissants de pays tiers. Il remplacera le titre de séjour sous forme de vignette adhésive tel qu'il est délivré actuellement.

L'introduction des titres de séjour biométriques est obligatoire pour les États membres de l'Union européenne en vertu du règlement (CE) n° 380/2008 du Conseil du 18 avril 2008 modifiant le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers. Ce règlement a pour objectif d'uniformiser les titres de séjour au sein de l'Union européenne, de faciliter le lien entre le document et son titulaire grâce aux données biométriques, et de réduire le risque d'utilisation frauduleuse.

Le titre de séjour biométrique est doté d'une puce sans contact incorporée dans la carte, sur laquelle sont enregistrées des données biométriques (photographie et deux empreintes digitales), de même les données relatives au détenteur et au titre de séjour qui sont imprimées sur la carte.

Le changement concerne tous les ressortissants de pays tiers auxquels un titre de séjour est délivré. Les citoyens de l'Union européenne et les membres de famille d'un citoyen de l'Union ressortissants d'un pays tiers ne sont pas concernés. Les documents délivrés à ces personnes garderont leur format actuel.

Les titres de séjour délivrés sous forme de vignette restent valides jusqu'à la date de fin de validité indiquée sur la vignette et ne seront pas remplacés.

En raison des adaptations internes à réaliser dans le cadre de l'introduction des nouveaux titres de séjour, les guichets de délivrance des titres de séjour de la Direction de l'Immigration seront fermés du mercredi 18 mai au vendredi 20 mai inclus. Ils seront de nouveau ouverts à partir du lundi 23 mai 2011. Les guichets d'information du Service des étrangers ainsi que les guichets du Service des réfugiés resteront ouverts.

*Communiqué par le ministère des Affaires étrangères / Direction de l'immigration*

#### Pour en savoir plus ...



##### Téléchargements internes

- [Titre de séjour biométrique pour ressortissants de pays tiers: foire aux questions](#)
- [Titre de séjour biométrique: Informations générales](#)

##### Formats

-  (53 Ko)
-  (197 Ko)

 [Haut de page](#)